





## Le certificat de qualification professionnelle

« Participer à la Sécurité des Grands Événements » (PSGE) 106 heures : Rémunération

:ANCE TRAVAIL IDF | 01/2024 IOTO : PARIS 2024 / MAIRIE DE PARIS -AII / NP2F - VISHEI NON CONTRACTIFE







## UNE FORMATION DE 106 H POUR OBTENIR UNE CARTE PROFESSIONNELLE ET BÉNÉFICIER D'UNE RÉMUNÉRATION

Le nouveau CQP « Participer à la Sécurité des Grands Événements » (PSGE) a une durée de 106h. À l'issue, une carte professionnelle valable pendant 5 ans est délivrée et vous permettra de travailler durant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et bien au-delà sur les événements rassemblant plus de 300 personnes. Si vous le souhaitez, vous pourrez compléter par un module de 69h pour obtenir un titre complet d'agent de sécurité.

### RÉMUNÉRATION POUR 106H DE FORMATION

Si vous vous formez aux activités privées de sécurité des grands évènements, vous percevez une rémunération (hors aides à la mobilité) qui peut s'élever jusqu'à :



746 €

pour les moins de 18 ans rémunération pour 106h de formation pour

les moins de 18 ans



964€

pour les moins de 26 ans rémunération pour 106h de formation pour les moins de 26 ans



1100€

pour les plus
de 26 ans
rémunération pour 106h
de formation pour les
plus de 26 ans

# (AREF) qui correspond au montant de l'allocation retour à l'emploi (ARE) perçue la veille de son entrée en formation. UNE AIDE RÉGIONALE pour se former sur les métiers en tension qui peut s'élever jusqu'à :

(uniquement en Ile-de-France)

Premier versement de 200 € au terme de la formation
 Second versement de 400 € conditionné à la reprise

600€

2. Si le stagiaire bénéficie de l'allocation retour à

l'emploi (ARE) au moment de son entrée en formation, il bénéficiera de l'allocation retour à l'emploi formation

 Second versement de 400 € conditionne à la reprise d'un emploi dans la sécurité en IDF avant le 30 septembre 2024 (quelle que soit la durée du contrat)



**UNE AIDE À LA MOBILITÉ** qui peut être attribuée pour la restauration, le trajet et l'hébergement dans certaines conditions : il convient de s'adresser à son conseiller référent FRANCE TRAVAIL



Si le stagiaire est bénéficiaire d'une bourse, celle-ci est

### **CETTE RÉMUNÉRATION SE DÉCOMPOSE EN:**



UNE RÉMUNÉRATION DE FORMATION
PROFESSIONNELLE POUR TOUT STAGIAIRE FINANCÉE
PAR FRANCE TRAVAIL OU LE CONSEIL RÉGIONAL:

1. Si le stagiaire ne bénéficie pas de l'allocation retour à l'emploi (ARE) au moment de son entrée en formation, il bénéficiera de la rémunération formation FRANCE TRAVAIL ou de la rémunération stagiaire de la formation professionnelle (RSFP).



146 €

pour les moins de 18 ans



364 €

de 26 ans



500 €
pour les plus
de 26 ans

#### **MODALITÉS DE VERSEMENT**

- La rémunération versée par FRANCE TRAVAIL ou le conseil Régional est faite à terme échu
- La seconde partie de la prime est versée dès réception du justificatif d'emploi dans la sécurité en IDF avant le 30/09/2024



Pour en savoir plus:

ou contactez le 09.84.98.59.41